

4 PAGES... POUR TENTER D'EXPLIQUER L'INEXPLICABLE

Quatre pages pour nous expliquer qu'une boîte permettant de signaler anonymement une personne ne serait surtout pas une boîte à délation...

Il ne faut pourtant pas sortir de Saint-Cyr pour comprendre une chose simple : quand on peut mettre en cause une personne anonymement, sans assumer son accusation, on ouvre mécaniquement la porte à la dénonciation et aux règlements de comptes.

On peut appeler cela « signalement déontologique », « dispositif confidentiel » ou l'enrober de toutes les formules administratives possibles : changer les mots ne change pas la réalité.

Et venir nous faire une leçon de déontologie sur quatre pages alors que le principe même repose sur la possibilité d'une dénonciation anonyme... **il fallait oser.**

Pour la CGT, la position reste claire :

La déontologie protège les personnes.

Elle ne doit jamais servir de paravent à la dénonciation anonyme.

Le Bureau Local-CGT Pénitentiaire- Cp Caen

NON À LA DÉLATION